

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10220**

Intitulé

DipViGrM : Diplôme visé grade de master ESC Montpellier Programme Grande Ecole

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupe Sup de Co Montpellier Business School (GSCMBS)	Recteur de l'académie de Montpellier, Directeur du Programme Master Grande Ecole ESC Montpellier, Directeur général

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 312 Commerce, vente, 314 Comptabilité, gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la certification est un cadre polyvalent dans les activités de gestion et de management apte à réaliser ses missions dans un contexte internationalisé des affaires, avec une préoccupation permanente de responsabilité et de performance globales. Il assure des fonctions de direction générale ou de direction au sein d'une business unit ou d'une unité opérationnelle. Il définit la stratégie de son entreprise ou son unité, il élabore et met en œuvre des plans d'action et définit, supervise et gère les moyens organisationnels, techniques, humains, financiers, logistiques nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

- Définir et déployer la stratégie dans un environnement et un périmètre d'activité donné
- Piloter l'activité financière de son service ou de son entité
- Manager une équipe
- Développer et fidéliser son portefeuille clients
- Piloter une activité, un projet complexe
- Communiquer efficacement en situation professionnelle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs d'activité concernés sont très diversifiés:

- Banque / assurance / finance
- Grande consommation / grande distribution
- Industrie / transports / environnement / santé
- Services
- Audit / Conseil
- Nouvelles technologies / industrie numérique
- Communication / médias
- Luxe / Mode / distribution sélective

Les emplois accessibles après l'obtention de la certification sont les emplois d'encadrement dans tout type d'organisations.

- Directeur général, Directeur de centre de profit, Directeur de filiale, Consultant ...
- Directeur ou Responsable financier, administratif, comptable, contrôle de gestion
- Directeur ou Responsable commercial, ventes
- Directeur ou Responsable marketing, communication
- Directeur ou Responsable RH, achats, logistique/supply chain/Excellence opérationnelle,...
- Directeur ou Responsable digital, e business
- Dirigeant d'entreprise

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1707 : Stratégie commerciale

M1705 : Marketing

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme est accessible en formation initiale et en formation continue, ainsi que par la voie de la VAE.

Articulation entre les blocs et la certification : La certification est délivrée suite à la validation des 6 blocs de compétences composant celle-ci et à la réalisation d'un mémoire de recherche à portée professionnelle et académique. Aucun des blocs n'est optionnel. Chaque bloc de compétences peut s'obtenir indépendamment des autres. Il donne lieu à une ou des évaluations et à une validation.

Parchemin : Chaque bloc de compétences fait l'objet d'un certificat sur lequel figurent, entre autres, les intitulés et de la certification, et

du bloc de compétences

Le programme délivre 180 crédits ECTS répartis de la façon suivante:

- Etudes de cas, jeux de rôles et présentations orales: 157 crédits ECTS
- Observation en situation professionnelle: 8 crédits ECTS
- Mémoire de recherche à portée professionnelle et académique: 15 crédits ECTS

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 10220 - Bloc 1 : Définir et déployer la stratégie dans un environnement et un périmètre d'activité donné</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et analyser les évolutions de l'environnement, les risques, les tendances, les opportunités de l'organisation tant en France qu'à l'international · Déterminer les axes stratégiques et les objectifs de l'entreprise et les traduire dans un plan d'action à l'échelle d'une activité ou un service, en l'adaptant à son environnement culturel et/ ou géographique · Structurer, mettre en œuvre et suivre un plan d'actions global et/ou par activité <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Etudes de cas : situation professionnelle problématisée reconstituée. Élaboration d'un diagnostic stratégique, Conception de la stratégie · Mission de conseil : diagnostic stratégique et préconisations
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 10220 - Bloc 2 : Piloter l'activité financière de son service ou de son entité</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier les investissements et les ressources financières à mobiliser pour atteindre les objectifs fixés. · Garantir la réalisation du budget conformément aux prévisions et dans le respect des procédures en vigueur · Déterminer les indicateurs financiers clés pour son activité · Suivre le budget au travers d'indicateurs financiers clés et procéder aux ajustements nécessaires <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Etudes de cas : situation professionnelle problématisée reconstituée. Analyser des éléments financiers de l'entreprise, en tirer des conclusions et émettre des préconisations.
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 10220 - Bloc 3 : Manager une équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Définir les rôles et les missions, les règles et processus de fonctionnement au sein de l'équipe · Accompagner les collaborateurs dans l'ensemble du cycle de vie du contrat de travail conformément à la législation · Evaluer et développer les compétences individuelles et collectives des collaborateurs en cohérence avec la politique sociale de l'entreprise · Mobiliser et impliquer les collaborateurs autour d'une vision et d'un objectif communs · Accompagner le changement en interne et à l'extérieur de l'organisation · Présenter et expliquer ses décisions et leurs implications · Répondre aux objections et défendre ses opinions · Adopter une posture favorisant le bien-être au travail et garantissant un bon climat social. <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Etudes de cas : situation professionnelle problématisée reconstituée. Elaborer un projet d'organisation et de gestion d'une équipe · Jeux de rôle : simulation d'entretien de recrutement ou évaluation · Observation en situation professionnelle

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 10220 - Bloc 4 : Développer et fidéliser son portefeuille clients</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Définir, mettre en œuvre et suivre les politiques marketing et commerciale · Diriger, piloter et animer la force commerciale · Préparer, conduire et conclure des négociations d'affaires complexes · Manager et suivre la relation client pour garantir sa satisfaction dans une logique de fidélisation <p>Modalités d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> · Etude de cas : situation professionnelle problématisée reconstituée. Définir et bâtir un plan marketing et/ou de développement commercial · Jeux de rôle ou évaluation en situation professionnelle : conduite d'une négociation complexe
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 10220 - Bloc 5 : Piloter une activité, un projet complexe</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Assurer les prises de décision en fonction des objectifs stratégiques et opérationnels, et dans une logique d'amélioration continue · Définir et optimiser les liens organisationnels et fonctionnels de son entité avec l'ensemble de ses parties prenantes · Organiser les flux informationnels et assurer le reporting de son activité · Elaborer et mettre en place des outils de pilotage de l'activité · Analyser les indicateurs de suivi de l'activité, identifier et analyser les écarts · Déterminer, proposer et mettre en place les actions correctives, · Mesurer les améliorations · Organiser les activités de son entité et les relations avec les interlocuteurs internes et externes <p>Modalités d'évaluation:</p> <ul style="list-style-type: none"> · Etude de cas: Présentation de préconisations ou solutions et plan d'organisation (présentation orale ou rapport écrit) · Evaluation en situation professionnelle : travail sur une problématique d'entreprise nécessitant un pilotage de projet
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 10220 - Bloc 6 : Communiquer efficacement en situation professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Communiquer à l'écrit ou à l'oral de manière adaptée à son objet et à ses interlocuteurs · Développer et présenter un projet, argumenter · Représenter l'entreprise auprès de ses réseaux internes et externes · Communiquer à l'oral et à l'écrit, en anglais, dans un contexte professionnel · Utiliser l'anglais professionnel pour lire et rédiger des écrits, communiquer à l'oral <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Evaluation en situation professionnelle, :qualité de la communication avec ses interlocuteurs réguliers, ou présentation orale devant un auditoire professionnel · Evaluation en situation de communication professionnelle en langue anglaise à l'oral et production d'écrits professionnels en langue anglaise · Présentation orale d'un travail réalisé · Jeux de rôle

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
---	--------	-----------------------

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le jury de diplôme comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Recteur de l'Académie ou son représentant - Le Président, enseignant-chercheur nommé par le Recteur de l'Académie - Le Vice-président, enseignant-chercheur nommé par le Recteur de l'Académie, - Le Secrétaire, - Le directeur du programme ou le directeur adjoint du programme, - Le responsable des concours d'admission du programme, - Le directeur des relations académiques internationales de MBS ou son Directeur adjoint, - Le directeur du CFA de MBS ou son représentant, - Les représentants du corps enseignant du programme à raison d'un par département d'enseignement et de recherche désignés parmi les enseignants responsables de cours et de spécialisation professionnelle de dernière année d'études.
En contrat d'apprentissage	X	<p>Le jury de diplôme comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Recteur de l'Académie ou son représentant - Le Président, enseignant-chercheur nommé par le Recteur de l'Académie - Le Vice-président, enseignant-chercheur nommé par le Recteur de l'Académie, - Le Secrétaire, - Le directeur du programme ou le directeur adjoint du programme, - Le responsable des concours d'admission du programme, - Le directeur des relations académiques internationales de MBS ou son Directeur adjoint, - Le directeur du CFA de MBS ou son représentant, - Les représentants du corps enseignant du programme à raison d'un par département d'enseignement et de recherche désignés parmi les enseignants responsables de cours et de spécialisation professionnelle de dernière année d'études.
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le jury de diplôme comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Recteur de l'Académie ou son représentant - Le Président, enseignant-chercheur nommé par le Recteur de l'Académie - Le Vice-président, enseignant-chercheur nommé par le Recteur de l'Académie, - Le Secrétaire, - Le directeur du programme ou le directeur adjoint du programme, - Le responsable des concours d'admission du programme, - Le directeur des relations académiques internationales de MBS ou son Directeur adjoint, - Le directeur du CFA de MBS ou son représentant, - Les représentants du corps enseignant du programme à raison d'un par département d'enseignement et de recherche désignés parmi les enseignants responsables de cours et de spécialisation professionnelle de dernière année d'études.

En contrat de professionnalisation	X	Le jury de diplôme comprend : - le Recteur de l'Académie ou son représentant - Le Président, enseignant-chercheur nommé par le Recteur de l'Académie - Le Vice-président, enseignant-chercheur nommé par le Recteur de l'Académie, - Le Secrétaire, - Le directeur du programme ou le directeur adjoint du programme, - Le responsable des concours d'admission du programme, - Le directeur des relations académiques internationales de MBS ou son Directeur adjoint, - Le directeur du CFA de MBS ou son représentant, - Les représentants du corps enseignant du programme à raison d'un par département d'enseignement et de recherche désignés parmi les enseignants responsables de cours et de spécialisation professionnelle de dernière année d'études.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Le jury de validation des acquis de l'expérience comprend : - Le Président, - Le Vice-président, - Le Secrétaire, - Le directeur de Montpellier Business School ou son représentant - Le directeur du programme ou le directeur adjoint du programme - Le responsable de la validation des acquis de l'expérience du programme, - Le directeur des relations académiques internationales de MBS ou son Directeur adjoint, - Le directeur du CFA de MBS ou son représentant, - Deux représentants salariés qualifiés des métiers ciblés par le diplôme, - Deux représentants employeurs qualifiés des métiers ciblés par le diplôme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2001-295 du 4 avril 2001 portant création de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion

Arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires reconnus par l'état, publié au JP n°64 du 16 mars 2001 et au BOEN n°14 du 5 avril 2001.

Article D 612-34 du code de l'éducation - Décret n° 99-747 du 30.08.1999 modifié portant création du grade de master, notamment son article 2-4 1er alinéa.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 juillet 2017 fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de master à leurs titulaires.

Durée de 5 ans pour le visa et le grade Master: du 1er septembre 2017 au 31 Août 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :**Autres sources d'information :**

<http://www.montpellier-bs.com>

Lieu(x) de certification :

2300 avenue des moulins
34185 Montpellier Cedex 4

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Arrêté du 13 juillet 2004 fixant la liste des diplômes des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et conférant à leurs titulaires le grade de master (attribution du grade de master à compter du 1er septembre 2004).

Arrêté du 24 août 2006 autorisant l'établissement à délivrer un diplômé visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Arrêté du 30 août 2006 autorisant des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires à conférer le grade de master aux titulaires du diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Arrêté du 29 août 2013 fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à conférer le grade de master aux titulaires du diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Arrêté du 29 août 2013 fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur